



Stock suite à cessation d'activité

Par **cyclesetscoots**, le **29/04/2011 à 18:25**

Bonjour,

Je vends mon fonds de commerce mais le repreneur ne prend pas l'intégralité du stock. Je suis sous forme de SARL. Que devient le stock restant que je n'aurais pas vendu pendant la période de liquidation. Suis-je obligé de le racheter ? Peut-il être déprécié ? Peut-il être détruit ? Je n'ai pas envie de payer de la TVA sur un stock qui va dormir dans mon garage.
Merci

Par **raph62**, le **12/05/2011 à 18:37**

Bonjour,

Quels sont les produits qui restent après le rachat de votre repreneur ?

Je suis en mesure de vous aider si les produits qui vous restent ne sont pas des produits invendables bien entendu.

N'hésitez pas à me contacter ou me laisser un message ainsi je verrai ce que je peux vous proposer.

Cordialement,
Raphaël.